



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2024-038

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

Sommaire

69_DDETS_Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités

/

69-2024-01-30-00006 - DECISION DREETS/T/2024/06 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis (14 pages)

Page 3

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône /

69-2024-01-30-00007 - Arrêté préfectoral n° DDT_SENR_2024_01_30_B12 imposant des prescriptions spécifiques à Monsieur FOREST Robert concernant des travaux de curage d'un cours d'eau lieu dit la côte à Monsols sur la commune de DEUX-GROSNES (3 pages)

Page 18

69_HCL_Hospices civils de Lyon / Direction des affaires juridiques

69-2024-01-29-00016 - Décision de délégation de signature n°24-38 du 29 janvier 2024 pour la direction des affaires médicales des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 22

69-2024-01-30-00008 - Décision de délégation de signature n°24-44 du 30 janvier 2024 pour la direction des ressources humaines et de la formation des Hospices civils de Lyon (3 pages)

Page 25

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2024-01-31-00004 - AP du 31 janvier 2024 modifiant l'AP n

69-2022-04-26-0001 fixant la liste des formateurs habilités chiens préfète BOSSART-TRIGNAT (4 pages)

Page 29

69_DDETS_Direction départementale de
l'emploi du travail et des solidarités

69-2024-01-30-00006

DECISION DREETS/T/2024/06 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle de l'inspection du travail de
la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités du département du
Rhône, et gestion des intérim

Lyon, le 30/01/2024

DECISION DREETS/T/2024/06 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis,

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté du 25 mars 2021, publié au JORF du 28 mars 2021, portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021 ;

Vu la décision DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES n° 2023-12 du 22 mai 2023 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne-Rhône-Alpes n° 84-2023-110 du 25 mai 2023 portant délégation de signature en matière de pouvoirs propres de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à Monsieur Régis GRIMAL, directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T)

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision de la DREETS/T/2021/49 du 28 juin 2021 relative à la localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône,

Vu la décision DREETS/T/2023/77 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérimis,

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône,

ARRÊTE

Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Rhône
8, 10 rue du NORD
69100 VILLEURBANNE CEDEX

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône :

- Unité de contrôle n°1 Lyon-Centre : Monsieur Thierry AFFRE
- Unité de contrôle n°2 Rhône-Sud-Ouest : Monsieur Alain DUNEZ
- Unité de contrôle n°3 Lyon-Villeurbanne : Madame Charlotte BAUDOUIN
- Unité de contrôle n°4 Rhône-Centre-Est : Madame Nathalie ROCHE
- Unité de contrôle n° 5 Rhône-Nord-et-Agriculture : **vacante**
- Unité de contrôle n° 6 Rhône-Transports : Monsieur Olivier PRUD'HOMME

Article 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône les agents suivants :

Unité de contrôle 1, Lyon-Centre,

Section U01S01	GIRERD Chantal	Inspectrice du travail
Section U01S02	EL GALAI Anissa	Inspectrice du travail
Section U01S03	RULLIAT Axelle	Inspectrice du travail
Section U01S04	VACANTE	
Section U01S05	LOUIS Joël	Directeur adjoint du travail inspectant
Section U01S06	FEYEUX Philippe	Inspecteur du travail
Section U01S07	VACANTE	
Section U01S08 A l'exception de BSL LYON 96Bd Vivier Merle 69003 LYON (siret :83302268400017)	LITAUDON Béatrice	Inspectrice du travail
Section U01S09	PICARD Esther	Inspectrice du travail
Section U01S10	DUNOYER Charlotte	Inspectrice du travail
Section U01S11	GOUFFI Schérazade	Inspectrice du travail
Section U01S12	CHAACHOUA Kenzi	Inspecteur du travail
Section U01S13	AUGÉ Sabrina	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest,

Section U02S01	ELLUL Catherine	Inspectrice du travail
Section U02S02	SEGHIR Samir	Inspecteur du travail
Section U02S03	VITTI Myriam	Inspectrice du travail
Section U02S04	BA Malick	Inspecteur du travail
Section U02S05	PEYSSONNEAUX Anne	Inspectrice du travail
Section U02S06	ALVAREZ Marilou	Inspectrice du travail
Section U02S07	VACANTE	
Section U02S08	GILLES-LAPALUS Anne	Inspectrice du travail
Section U02S09	CHAMBERT Romain	Inspecteur du travail
Section U02S10	CROUZET Martin	Inspecteur du travail
Section U02S11	BLANC Caroline	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne,

Section U03S01	BONNET Jean-Michel	Inspecteur du travail
Section U03S02	MARTIN Guillemette	Inspectrice du travail
Section U03S03	MIRAD Hourya	Inspectrice du travail
Section U03S04	LAGER Frédérique	Inspectrice du travail
Section U03S05	LACHAIZE Pascal	Inspecteur du travail
Section U03S06	TOMIELLO Aurélie	Inspectrice du travail
Section U03S07, Ainsi que BAYER SAS, sis 14-20 rue Pierre Baizet Lyon 69009 (56203889300714)	CIMA Anaïs	Inspectrice du travail
Section U03S08 A l'exception de BAYER SAS, sis 14-20 rue Pierre Baizet Lyon 69009 (56203889300714)	METAXAS Alexandre	Inspecteur du travail
Section U03S09	ZONCA Carine	Inspectrice du travail
Section U03S10	VACANTE	
Section U03S11	COPONAT Marie-Pierre	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 4, Rhône-Centre-Est,

Section U04S01	LECLERC Anne-Lise	Inspectrice du travail
Section U04S02	PROFIT Frédérique	Inspectrice du travail
Section U04S03	VACANTE	
Section U04S04	ZOUAOUI Naoa	Inspectrice du travail
Section U04S05	MERZOUGUI Sabah	Inspectrice du travail
Section U04S06	SAZ Annabelle	Inspectrice du travail
Section U04S07	VACANTE	
Section U04S08	CHOUAT Imène	Inspectrice du travail
Section U04S09	MILCENT Mathilde	Inspectrice du travail
Section U04S10	RUAT Sophie	Inspectrice du travail

Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture,

Section U05S01 ainsi que :* TEINTURERIES DE TARARE, Route de Violay 69170 Joux	AGOSTINIS Sylviane	Inspectrice du travail
Section U05S02 et : - SOL'ACT, 56 Impasse Edison 69400 Villefranche-sur-Saône - Esat Anne-Marie Bedin - AGIVR, Chemin des Sablons 69220 Belleville en Beaujolais - AGIVR, 496 Rue Loyson de Chastelus 69400 Villefranche-sur-Saône	KILLIAN Julia	Inspectrice du travail
Section U05S03 A l'exception de : TEINTURERIES DE TARARE, Route de Violay 69170 Joux	WEBER Marie	Inspectrice du travail
Section U05S04 à l'exception de : - SOL'ACT, 56 Impasse Edison 69400 Villefranche-sur-Saône - Esat Anne-Marie Bedin (AGIVR), Chemin des Sablons 69220 Belleville en Beaujolais - AGIVR, 496 Rue Loyson de Chastelus 69400 Villefranche-sur-Saône	GINECCI Julie	Inspectrice du travail
Section U05S05	VACANTE	
Section U05S06	PONCET Cécile	Inspectrice du travail
Section U05S07 et ROUSSEAU SAS - 40 Avenue Auguste Wissel, 69250 Neuville-sur-Saône	LERBS Philippine	Inspectrice du travail
Section U05S08	SOLTANE Aicha	Inspectrice du travail
Section U05S09	GIROUD Stéphanie	Inspectrice du travail
Section U05S10	FOURNIER Thomas	Inspecteur du travail

Unité de contrôle 6, Rhône-Transports,

Section U06S01	BOUCHON Christelle	Inspectrice du travail
Section U06S02	VIRIEUX Sandrine	Inspectrice du travail
Section U06S03	GOURC Gilles	Inspecteur du travail
Section U06S04	JUSTO Hugo	Inspecteur du travail
Section U06S05	PAPASTRATIDIS Anne-Laure	Inspectrice du travail
Section U06S06	DUFOUR-GRUENAIIS Ian	Inspecteur du travail
Section U06S07	BOITEL-BRAS Yann	Inspecteur du travail
Section U06S08	CREPUT Ronan	Inspecteur du travail
Section U06S09	GAILLARD Vincent	Inspecteur du travail
Section U06S10	VACANTE	

Article 3 :

Les agents de contrôle suivants sont désignés pour assurer les intérim des sections mentionnées ci-dessous :

Unité de contrôle 1, Lyon-Centre

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U01S04 (Entreprises de moins de 50 salariés)	L'inspectrice du travail de la section U01S02	L'inspectrice du travail de la section U01S02	
Section U01S04 (Entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspectrice du Travail de la section U01S11	L'inspectrice du Travail de la section U01S11
Section U01S04 (Contrôle des opérations de bâtiment et génie civil)	L'inspectrice du travail de la section U01S02		
Section U01S07 (Entreprises de moins de 50 salariés)	Le Directeur Adjoint du Travail Inspectant de la section U01S05	Le Directeur Adjoint du Travail Inspectant de la section U01S05	
Section U01S07 (Entreprises d'au moins 50 salariés)		L'inspecteur du travail de la section U01S12	L'inspecteur du travail de la section U01S12
Section U01S07 (Contrôle des opérations de bâtiment et génie civil)	Le Directeur Adjoint du Travail Inspectant de la section U01S05		

Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U02S07	L'Inspectrice du travail de la section U02S03	L'Inspectrice du travail de la section U02S03	L'Inspectrice du travail de la section U02S03

Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U03S10	L'inspectrice du travail de la section U03S03	L'inspectrice du travail de la section U03S09	L'inspectrice du travail de la section U03S03

Unité de contrôle 4, Rhône Centre Est

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U04S03 pour les établissements de moins de 50 salariés et chantiers non soumis à CSSCT.	L'inspectrice du travail de la section U04S10	L'inspectrice du travail de la section U04S10	
Section U04S03 pour les établissements de 50 salariés et plus et chantiers soumis à CSSCT à l'exception des établissements de l'UES SYMBIO de Venissieux		L'inspectrice du travail de la section U04S09	L'inspectrice du travail de la section U04S09
Section U04S03 pour les établissements de l'UES SYMBIO	L'inspectrice du travail de la section U02S01	L'inspectrice du travail de la section U02S01	L'inspectrice du travail de la section U02S01
Section U04S07 pour la commune de SAINT PRIEST à l'exception des activités extractives	L'inspectrice du travail de la section U04S06 jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.	L'inspectrice du tr jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.avail de la section U04S06	L'inspectrice du travail de la section U04S06 jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.
Section U04S07 pour la commune de BRON à l'exception des activités extractives	L'inspectrice du travail de la section U04S02 jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.	L'inspectrice du travail de la section U04S02 jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.	L'inspectrice du travail de la section U04S02 jusqu'au 31 janvier 2024, puis à compter du 1 ^{er} février 2024, l'inspectrice du travail de la section U04S01.
Section U04S07 activités extractives	L'inspectrice du travail de la section U02S01.	L'inspectrice du travail de la section U02S01.	L'inspectrice du travail de la section U02S01.

Unité de contrôle 5, Rhône-Nord-et-Agriculture

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle des établissements d'au moins 50 salariés
Section U05S05 Les communes de : Chambost-Allières, Claveisolles, Lamure-sur-Azergues, Saint-Nizier-d'Azergues	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01	L'inspectrice du travail de la section U05S01
Section U05S05 Les communes de : Marchampt, Le Péréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Vaux en Beaujolais	L'inspectrice du travail de la section U05S04	L'inspectrice du travail de la section U05S04	L'inspectrice du travail de la section U05S04

Section U05S05 Les communes de : Cours (anciennes communes de Cours-la-Ville, Pont-Trambouze, Thel), Meaux-la-Montagne, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Vincent-de-Reins, Thizy-les-Bourgs	L'inspecteur du travail de la section U05S03	L'inspecteur du travail de la section U05S03	L'inspecteur du travail de la section U05S03
Section U05S05 Les communes de : Blacé, Charentay, Denicé, Odenas, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Julien, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais	L'inspecteur du travail de la section U05S06	L'inspecteur du travail de la section U05S06	L'inspecteur du travail de la section U05S06
Section U05S05 Les IRIS de Villefranche Sur Saône : Zone d'activités Est 1, partie située à l'ouest de l'Avenue de l'Europe (côté autoroute)	L'inspectrice du travail de la section U05S02	L'inspectrice du travail de la section U05S02	L'inspectrice du travail de la section U05S02
Section U05S05 Les IRIS de Villefranche Sur Saône : Zone d'activités Est 1, partie située à l'est de l'Avenue de l'Europe (côté Saône)	L'inspectrice du travail de la section U05S07	L'inspectrice du travail de la section U05S07	L'inspectrice du travail de la section U05S07

Unité de contrôle 6, Rhône-Transports

Section	Agent de contrôle assurant l'intérim	Pouvoir de décision administrative	Contrôle établissements d'au moins 50 salariés
Section U06S10	Le Responsable de l'Unité de Contrôle 6 Rhône Transports	Le Responsable de l'Unité de Contrôle 6 Rhône Transports	Le Responsable de l'Unité de Contrôle 6 Rhône Transports

Article 3 bis :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôles désignés à l'article 2, et sauf décision expresse définissant pour une durée déterminée une organisation de l'intérim particulière, l'intérim est organisé par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 1, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 2, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 3, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 4, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 5 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 6, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 7 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 8, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 9 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 10, et le cas échéant ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 11 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 12 selon les modalités ci-après :

1. Unité de contrôle 1, Lyon-Centre :

Intérim du directeur-adjoint du travail inspectant et des inspecteurs du travail :

Directeur-adjoint inspectant, Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8	Intérim 9	Intérim 10
L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,
L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT
L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA
Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD
L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Philippe PICARD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI
L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD
L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI
L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS
L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ
L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON
L'inspectrice du travail de la section U01S13, Sabrina AUGÉ	L'inspectrice du travail de la section U01S01, Chantal GIRERD	L'inspectrice du travail de la section U01S08, Béatrice LITAUDON	L'inspecteur du travail de la section U01S12, Kenzi CHAACHOUA	Le directeur-adjoint inspectant de la section U01S05, Joël LOUIS	L'inspectrice du travail de la section U01S03, Axelle RULLIAT	L'inspectrice du travail de la section U01S02, Anissa EL GALAI	L'inspectrice du travail de la section U01S11 Schérazade GOUFFI	L'inspectrice du travail de la section U01S10, Charlotte DUNOYER,	L'inspectrice du travail de la section U01S09, Esther PICARD	L'inspecteur du travail de la section U01S06, Philippe FEYEUX

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle des unités de contrôle Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports, ou par un responsable d'unité de contrôle.

2. Unité de contrôle 2, Rhône-Sud-Ouest

2.1. : Intérim des inspecteurs du travail :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8	Intérim 9
L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS
L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspectrice de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX
L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR
L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspectrice de la section U02S11, Caroline BLANC
L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL
L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET
L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice de la section U02S03, Myriam VITTI
Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspectrice de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice de la section U02S06, Marilou ALVAREZ
L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT	L'inspectrice du travail de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice du travail de la section U02S03, Myriam VITTI	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR
L'inspectrice du travail de la section U02S11, Caroline BLANC	L'inspectrice de la section U02S01, Catherine ELLUL	L'inspectrice du travail de la section U02S06, Marilou ALVAREZ	L'inspectrice de la section U02S08, Anne GILLES-LAPALUS	L'inspectrice du travail de la section U02S05, Anne PEYSSONNEAUX	L'inspecteur du travail de la section U02S02, Samir SEGHIR	L'inspecteur du travail de la section U02S10, Martin CROUZET	L'inspecteur du travail de la section U02S4, Malick BA	L'inspectrice de la section U02S03, Myriam VITTI	Inspecteur du travail de la section U02S09, Romain CHAMBERT

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports, ou par un responsable d'unité de contrôle.

3. Unité de contrôle 3, Lyon-Villeurbanne

Intérim des inspecteurs du travail :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8	Intérim 9
L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA
L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER
L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS
L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO
L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA
L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN
L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET
L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER
L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD
L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA	L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspecteur du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE
L'inspectrice du travail de la section U03S11, Marie-Pierre COPONAT	L'inspectrice du travail de la section U03S04, Frédérique LAGER	L'inspectrice du travail de la section U03S03, Hourya MIRAD	L'inspectrice du travail de la section U03S09, Carine ZONCA	L'inspectrice du travail de la section U03S08, Alexandre METAXAS	L'inspectrice du travail de la section U03S06, Aurélie TOMIELLO	L'inspecteur du travail de la section U03S05, Pascal LACHAIZE	L'inspectrice du travail de la section U03S02, Guillemette MARTIN	L'inspecteur du travail de la section U03S01, Jean-Michel BONNET	L'inspectrice du travail de la section U03S07 Anaïs CIMA

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne, son remplacement est assuré par un agent de contrôle de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne, à défaut par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports, ou par un responsable d'unité de contrôle.

4. Unité de contrôle 4, RHONE-CENTRE-EST :

Intérim des inspecteurs du travail :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7
L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT
L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC
L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT
L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU
L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI
L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ
L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT	L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT
L'inspectrice du travail de la section U04S10 Sophie RUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S01 Anne Lise LECLERC	L'inspectrice du travail de la section U04S02 Frédérique PROFIT	L'inspectrice du travail de la section U04S04 Naoa ZOUAOU	L'inspectrice du travail de la section U04S05 Sabah MERZOUGUI	L'inspectrice du travail de la section U04S06 Annabelle SAZ	L'inspectrice du travail de la section U04S08 Imène CHOUAT	L'inspectrice du travail de la section U04S09 Mathilde MILCENT

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle RHONE-CENTRE-EST faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Nord-et-Agriculture, Rhône-Transports ou par un responsable d'unité de contrôle.

5. Unité de contrôle 5, RHONE-NORD-et-AGRICULTURE :

Intérim des inspecteurs du travail :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8
L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD
L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER
L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET
L'inspecteur du travail de la section U05S10, Thomas FOURNIER	L'inspectrice du travail de la section U05S08, Aïcha SOLTANE	L'inspectrice du travail de la section U05S09, Stéphanie GIROUD	L'inspectrice du travail de la section U05S06, Cécile PONCET	L'inspectrice du travail de la section U05S01, Sylviane AGOSTINIS	L'inspectrice du travail de la section U05S03, Marie WEBER	L'inspectrice du travail de la section U05S04, Julie GINECCI	L'inspectrice du travail de la section U05S07, Philippine LERBS	L'inspectrice du travail de la section U05S02, Julia KILLIAN

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle RHONE-NORD-et-AGRICULTURE faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Transports ou par un responsable d'unité de contrôle.

Unité de contrôle 6, RHONE-TRANSPORTS :
Intérim des inspecteurs du travail :

Inspecteur du travail	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4	Intérim 5	Intérim 6	Intérim 7	Intérim 8
L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS
L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC
L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX
L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX
L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI
L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON
L'inspecteur du travail de la section U06S09 Vincent GAILLARD	L'inspecteur du travail de la section U06S07 Yann BOITELBRAS	L'inspecteur du travail de la section U06S08 Ronan CREPUT	L'inspectrice du travail de la section U06S02 Sandrine VIRIEUX	L'inspecteur du travail de la section U06S03 Gilles GOURC	L'inspecteur du travail de la section U06S04 Hugo JUSTO.	L'inspectrice du travail de la section U06S05 Anne-Laure PAPASTRATIDIS	L'inspecteur du travail de la section U06S06 Ian DUFOUR-GRUENAI	L'inspectrice du travail de la section U06S01 Christelle BOUCHON

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle Rhône-Transports faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle des unités de contrôle Lyon-Centre, Rhône-Sud-Ouest, Lyon-Villeurbanne, Rhône-Centre-Est, Rhône-Nord-et-Agriculture ou par un responsable d'unité de contrôle.

Article 3 ter : Intérim des responsables d'unité de contrôle

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1er, et sauf décision expresse définissant pour une durée déterminée une organisation de l'intérim particulière, l'intérim est organisé par le responsable de l'unité de contrôle désigné dans le tableau figurant dans le tableau ci-après en intérim 1, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle désigné dans le tableau ci-après en intérim 2, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle désigné

dans le tableau ci-après en intérim 3, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 4, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle désigné dans le tableau ci-après en intérim 5 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par le responsable de l'unité de contrôle désigné dans le tableau ci-après en intérim 6.

L'intérim de l'Unité de contrôle 5 RHONE-NORD-et-AGRICULTURE est assuré par :

- Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle 2 du 01/12/2023 au 31/01/2024
- Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle 4 du 01/02/2024 au 31/03/2024

Responsable d'unité de contrôle	Intérim 1	Intérim 2	Intérim 3	Intérim 4
Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Thierry AFFRE, responsable de l'unité de contrôle Lyon Centre	Olivier PRUDHOMME, responsable de l'unité de contrôle Rhône Transports	Charlotte BAUDOIN, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est
Charlotte BAUDOIN, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Thierry AFFRE, responsable de l'unité de contrôle Lyon Centre	Olivier PRUDHOMME, responsable de l'unité de contrôle Rhône Transports
Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Charlotte BAUDOIN, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Olivier PRUDHOMME, responsable de l'unité de contrôle Rhône Transports	Thierry AFFRE, responsable de l'unité de contrôle Lyon Centre
Thierry AFFRE, responsable de l'unité de contrôle Lyon Centre	Olivier PRUDHOMME, responsable de l'unité de contrôle Rhône Transports	Charlotte BAUDOIN, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest
Olivier PRUDHOMME, responsable de l'unité de contrôle Rhône Transports	Nathalie ROCHE, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Centre-Est	Thierry AFFRE, responsable de l'unité de contrôle Lyon Centre	Alain DUNEZ, responsable de l'unité de contrôle Rhône-Sud-Ouest	Charlotte BAUDOIN, responsable de l'unité de contrôle Lyon-Villeurbanne

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 2 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 5

La présente décision se substitue à compter de sa publication à la décision DREETS/T/2023/77 du 27/12/2023, portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Rhône, et gestion des intérim, qui est abrogée.

Article 6 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Rhône et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Pour la directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Le directeur régional adjoint,
responsable du pôle Politique du travail, par délégation



Régis GRIMAL

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2024-01-30-00007

Arrêté préfectoral n° DDT_SENR_
2024_01_30_B12

imposant des prescriptions spécifiques à
Monsieur FOREST Robert concernant des travaux
de curage d'un cours d'eau lieu dit la côte à
Monsols sur la commune de DEUX-GROSNES

**Arrêté préfectoral n° DDT_SENR_2024_01_30_B12 du 30 janvier 2024
imposant des prescriptions spécifiques à Monsieur FOREST Robert concernant des travaux de curage
d'un cours d'eau lieu dit la côte à Monsols sur la commune de DEUX-GROSNES**

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement – Livre II – Titre 1er et notamment les articles L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-35,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE),

VU le décret du 11 janvier 2023 en conseil des ministres portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône (hors classe),

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2023-11-30-00007 du 30 novembre 2023 portant délégation de signature à M. Nicolas ROUGIER directeur départemental des territoires du Rhône par intérim,

VU la décision n° 69-2023-12-04-00003 du 4 décembre 2023 portant subdélégation de signatures en matière d'attributions générales,

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement reçu le 23/11/23, présenté par Monsieur FOREST Robert, enregistré sous le n° 0100031747 et relatif à des travaux de curage d'un cours d'eau lieu dit la côte à Monsols sur la commune de DEUX-GROSNES,

VU le récépissé de déclaration délivré à Monsieur FOREST Robert, après analyse de la complétude du dossier,

VU le projet d'arrêté adressé au pétitionnaire pour observations éventuelles en date du 10 janvier 2024,

VU l'absence d'observations du pétitionnaire sur le projet d'arrêté,

CONSIDERANT que des prescriptions additionnelles sont nécessaires pour assurer la protection des éléments mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement et peuvent donc être fixées, conformément aux dispositions de l'article R. 214-35 du même code,

CONSIDERANT que ces travaux, de par leur nature, entraînent des perturbations sur les milieux et peuplements piscicoles notamment par altération de la qualité de l'eau (mise en suspension de fines), et de l'habitat (colmatage et destruction de zones de frayères),

CONSIDERANT la présence dans le cours d'eau de la truite fario, espèce protégée par arrêté ministériel,

CONSIDERANT qu'ainsi il convient de limiter les impacts de ces travaux sur le cours d'eau à l'aval du projet par le respect de prescriptions,

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires du Rhône par intérim,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de la déclaration

Il est donné acte à Monsieur FOREST Robert de sa déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées à l'article suivant, concernant : Des travaux de curage d'un cours d'eau lieu dit la côte à Monsols sur la commune de DEUX-GROSNES.

Ces travaux rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique(s) de la nomenclature (Régime de la déclaration)
3.3.5.0. Travaux mentionnés ci-après ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif (D) :1° Arasement ou dérasement d'ouvrages relevant de la présente nomenclature, notamment de son titre III, lorsque :a) Ils sont implantés dans le lit mineur des cours d'eau, sauf s'il s'agit de barrages classés en application de l'article R. 214-112 ;b) Il s'agit d'ouvrages latéraux aux cours d'eau, sauf s'ils sont intégrés à un système d'endiguement, au sens de l'article R. 562-13, destiné à la protection d'une zone exposée au risque d'inondation et de submersion marine ;c) Il s'agit d'ouvrages ayant un impact sur l'écoulement de l'eau ou les milieux aquatiques autres que ceux mentionnés aux a et b, sauf s'ils sont intégrés à des aménagements hydrauliques, au sens de l'article R. 562-18, ayant pour vocation la diminution de l'exposition aux risques d'inondation et de submersion marine ;2° Autres travaux :a) Déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau ou rétablissement de celui-ci dans son talweg ;b) Restauration de zones humides ou de marais ;c) Mise en dérivation ou suppression d'étangs ;d) Revégétalisation des berges ou reprofilage améliorant leurs fonctionnalités naturelles ;e) Reméandrage ou restauration d'une géométrie plus fonctionnelle du lit du cours d'eau ;f) Reconstitution du matelas alluvial du lit mineur du cours d'eau ;g) Remise à ciel ouvert de cours d'eau artificiellement couverts ;h) Restauration de zones naturelles d'expansion des crues.La présente rubrique est exclusive des autres rubriques de la nomenclature. Elle s'applique sans préjudice des obligations relatives à la remise en état du site et, s'il s'agit d'ouvrages de prévention des inondations et des submersions marines, à leur neutralisation, qui sont prévues par les articles L. 181-23, L. 214-3-1 et L. 562-8-1, ainsi que des prescriptions susceptibles d'être édictées pour leur application par l'autorité compétente.Ne sont pas soumis à la présente rubrique les travaux mentionnés ci-dessus n'atteignant pas les seuils rendant applicables les autres rubriques de la nomenclature.

Article 2 : Prescriptions techniques

Le déclarant communique aux services de police de l'eau (sd69@ofb.gouv.fr ; ddt-eau@rhone.gouv.fr), au moins 10 jours à l'avance les dates de début et fin du chantier.

Les travaux de curage du cours d'eau sont effectués pendant la **période du 15 mai au 30 octobre**.

Toutes les mesures sont mises en place pour ne pas rejeter de matières en suspension (MES) à l'aval dans le cours d'eau.

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté. Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut rejet.

Article 3 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans les conditions fixées à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

« 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée. Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ». Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Publicité

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

- Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de DEUX-GROSNES avec une copie de la déclaration et du récépissé délivré pendant un délai d'au moins un mois.
- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
- Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Rhône pendant au moins 6 mois.

Article 6 : Exécution

La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires du Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie sera adressée à l'office français de la biodiversité et au maire de DEUX-GROSNES, chargé de l'affichage prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Pour le directeur départemental des territoires du Rhône-Alpes
Le directeur adjoint
Nicolas ROUGIER

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2024-01-29-00016

Décision de délégation de signature n°24-38 du
29 janvier 2024 pour la direction des affaires
médicales des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N°24-38
DU 29 JANVIER 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 29 décembre 2023 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices Civils de Lyon,

Vu la note de service de la Direction générale n°23-01 du 17 janvier 2023 réorganisant la direction générale des HCL,

D É C I D E

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Fanny FLEURISSON, directrice de la direction des affaires médicales des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées dans les articles ci-dessous.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la direction des affaires médicales ;
- toutes les conventions relatives à la gestion des personnels médicaux, notamment les conventions de rupture conventionnelle, et les marchés publics de formation de moins de 90 000 € HT ;
- les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents affectés à la direction des affaires médicales ;
- les avis ou propositions sur les recrutements et sur certaines positions statutaires (disponibilité, détachement, missions ...) ;
- les procès-verbaux d'installation ;
- les demandes d'avis sur les recrutements des personnels médicaux, pharmaciens et odontologistes ;
- les ordres de mission en France des médecins des HCL sollicités dans le cadre des expertises ayant trait aux réclamations des patients en responsabilité civile médicale ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences des agents affectés à la direction des affaires médicales.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les conventions autres que celles visées à l'article 2, les marchés publics à l'exception de ceux visés à l'article 2, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance et les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles à l'exception de celles visées à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la mission coopération internationale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON, directrice et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Florence ADNET CAVAILLÉ, responsable de la mission coopération internationale.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON, directrice et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Sophie GRANGER, directrice adjointe.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny FLEURISSON et de Mme Sophie GRANGER, délégation est donnée à :

- M. Lucas MICHEL, responsable du suivi budgétaire;
- Mme Elisabeth CHABERT D'HIERES, responsable des praticiens mono-appartenants et de l'activité libérale ;
- Mme Héloïse PELLETIER, responsable des praticiens juniors et seniors hospitalo-universitaires ;
- M. Frédéric FROMENT, responsable des affaires générales, de la commission médicale d'établissement et la formation ;
- Mme Anne-Gaëlle RIGAMONTI, responsable du temps de travail médical ;
- Mme Emmanuelle GUERRA, responsable des coopérations territoriales ;
- M. Cyrille PIEGAY, responsable paie, contrôle interne et de la permanence des soins.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de leur service.

Article 7 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision n°24-14 du 4 janvier 2024

Article 8 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,


Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2024-01-30-00008

Décision de délégation de signature n°24-44 du
30 janvier 2024 pour la direction des ressources
humaines et de la formation des Hospices civils
de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N°24-44
DU 30 JANVIER 2024**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 29 décembre 2023 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices Civils de Lyon,

Vu la note de service de la Direction générale n°23-01 du 17 janvier 2023 portant réorganisation de la direction générale des HCL,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Léa GUIVARCH, directrice de la direction des ressources humaines et de la formation des Hospices civils de Lyon, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées dans les articles ci-dessous.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer tous les actes relevant des attributions de la direction des ressources humaines et de la formation et notamment :

- les décisions et les correspondances relatives à la gestion du personnel non médical des HCL ;
- les correspondances et les décisions relatives à l'organisation des concours, au recrutement des agents stagiaires, titulaires et contractuels, au déroulement de la carrière et à l'évaluation professionnelle de ces mêmes agents, leur rémunération ou l'indemnisation en cas de perte d'emploi, leur activité, leur position administrative et la cessation de leur activité, les contrats de travail et à l'organisation du service ;
- les devis, bons de commandes et conventions relatives à la mise en œuvre des actions de formation, celles relatives à l'accueil des stagiaires au sein des établissements et services, ainsi que les demandes de paiement adressées à l'ANFH pour le personnel médical et non médical ;
- les ordres de missions en France ou à l'étranger, les conventions de stage des élèves et des étudiants, les engagements concernant les dépenses de la classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts et les certificats administratifs des agents de la direction des ressources humaines et de la formation ;
- les actes ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de la direction des ressources humaines et de la formation des HCL ;
- dans le cadre de la vente de formation, les devis, les conventions et les certificats de réalisation.

Article 3 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles et instituts de formation, notamment :

- les actes ayant trait à la gestion du personnel permanents, contractuels ou vacataires de ces structures, les actes ayant trait aux relations avec les étudiants et élèves : conventions de formation, conventions de stage, indemnités, décisions relatives à l'ordre et la sécurité, les dépôts de plainte ;
- le paiement des indemnités de stage, incluant à la demande du Conseil Régional les étudiants en imagerie médicale du lycée la Martinière de Lyon 8° sur liste communiquée par cet établissement ;
- l'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts et les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
- les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- les bordereaux de réception des décisions attributives de subvention du Président du Conseil Régional ;
- dans le cadre de la vente de formation, les devis, les conventions et les certificats de réalisation.

Article 4 :

Sont exclus de la présente délégation :

- les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales, régionales et ministérielles ;
- les correspondances adressées aux élus ;
- les dossiers soumis au Conseil de Surveillance ;
- les conventions autres que celles prévues aux articles 2 et 3 ;
- les arrêtés d'affectation du personnel de direction ainsi que les décisions d'attribution de la prime de fonction et de résultat des cadres de direction ;
- l'ordonnancement des dépenses et recettes autres que celles mentionnées aux articles 2 et 3 ;
- les décisions de sanctions disciplinaires autres que celles relevant du 1er groupe ;
- les actes pris dans le domaine des ressources humaines pour lesquels une délégation de signature a été expressément octroyée à un directeur de groupement hospitalier, à un directeur d'établissement ne faisant pas partie d'un groupement ou à un directeur d'une direction transversale ;
- les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle et les congés annuels, RTT et autorisations d'absences des agents autres que ceux affectés à la direction des ressources humaines et de la formation.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Léa GUIVARCH, et sur sa proposition, la même délégation est donnée concomitamment à :

- Mme Aude AUGER, directrice adjointe
- Mme Julie CHARTIER, directrice adjointe
- Mme Marie NALET, directrice adjointe

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Léa GUIVARCH, et sur sa proposition, délégation est donnée à :

- Mme Laetitia BOSSY, responsable de pôle, à effet de signer les bordereaux de calcul des droits mensuels à indemnité chômage ;
- Mme Anne-Marie ARRAULT, responsable et Mme Anne GUENOT, responsable adjointe du pôle GPMC formation, études promotionnelles, concomitamment à effet de signer, les seuls devis, bons de commande et conventions relative à la mise en œuvre des actions de formation des agents des HCL, les seules conventions de stage des élèves et étudiants venant en stage dans les services des HCL et les seules demandes de paiement adressées à l'ANFH pour le personnel médical et non médical, dans le cadre de la vente de formation, les devis, les conventions et les certificats de réalisation ;
- Mme Ghislaine PERES-BRAUX, directrice coordinatrice des soins en charge de la coordination des écoles, instituts de formation et centres de formation spécialisés des HCL, à effet de signer les actes ayant trait à la gestion du personnel permanents, contractuels ou vacataires de ces structures, les actes ayant trait aux relations avec les étudiants et élèves des écoles, instituts de formation et centres de formation spécialisés des HCL: conventions de formation, conventions de stage, indemnités, décisions relatives à l'ordre et la sécurité, les dépôts de plainte, les engagement concernant les dépenses de classe 6 ayant trait à la gestion courante des écoles et dont le montant est inférieur à 5 000 euros.

Article 7 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision n°24-18 du 4 janvier 2024.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.
Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,

Raymond LE MOIGN

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2024-01-31-00004

AP du 31 janvier 2024 modifiant l'AP n
69-2022-04-26-0001 fixant la liste des formateurs
habilités chiens préfète BOSSART-TRIGNAT

**Service Protection et Santé Animales
Pôle élevage**
Mél : ddpp-psa@rhone.gouv.fr

Lyon, le

Dossier suivi par : Hélène Deschamps

Réf à rappeler
Dossier :
Départ : SORA HD24-0607

ARRETE PREFECTORAL N°

***modifiant l'arrêté préfectoral N° 69-2022-04-26-0001
fixant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation et délivrer
l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13.1 du code rural***

*La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité
Sud-Est
Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Préfète du Rhône
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite*

- Vu le code rural et notamment son article L.211-13-1 ;
- Vu le décret N°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- Vu les autorisations délivrées antérieurement qui sont échues ;
- Vu les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes d'inscription des formateurs souhaitant figurer sur la liste départementale pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- SUR proposition de Monsieur le directeur de la sécurité et de la protection civile ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des formateurs habilités à dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural se trouve en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Cette liste est publiée sur le site internet de la préfecture du Rhône et est tenue à disponibilité du public à la préfecture et dans les mairies.

<http://www.rhone.gouv.fr>

rubrique : Demarches-administratives/Professions-et-activites-reglementees/Activites-reglementees/Chiens-dangereux

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Lyon sous un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur de la sécurité et de la protection civile, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice départementale de la protection des populations, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Rhône, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

La Préfète

**ANNEXE - LISTE DES FORMATEURS HABILITES A DISPENSER
LA FORMATION ET DELIVRER L'APTITUDE PREVUE A L'ARTICLE L.211-13-1
Mise à jour le 23/01/2024**

NUMERO D'HABILITATION	DATE D ATTRIBUTION	DATE D'ECHANCE	NOM et PRENOM DU FORMATEUR	LIEU D'EXERCICE	ADRESSE DU CLUB	COMMUNE	NOM DU RESPONSABLE DU CLUB	TELEPHONE	COURRIEL
69-094	28/05/19	28/05/24	LOUAAZIZI Othman	Domicile des particuliers et Chemin des Flaches, 69490 Saint Loup	Chemin des Flaches	SAIN LOUP	LOUAAZIZI Othman	06,26,95,15,98	
69-095	20/06/19	20/06/24	BOSCHETTI Corentin	Domicile des particuliers et Chemin de pommier, 69330 MEYZIEU	Chemin de pommier	MEYZIEU	BOSCHETTI Corentin	06,12,21,40,02	cotechiens69@gmail.com
69-096	08/07/19	08/07/24	PRIERE Karine	Domicile des particuliers	40 route de Saint Pierre	TOUSSIEU	PRIERE Karine	06,95,02,86,38	kpriere@gmail.com
69-097	26/07/19	26/07/24	CHASSAT Jean David	Domicile des particuliers	35 chemin de la Pierre blanche	SAINT HILAIRE DE LA COTE (38260)	CHASSAT Jean David	07,67,15,30,74	Educationcaninehayden@outlook.fr
69-098	03/10/19	03/10/24	BALLESTEROS Jean-Marc	Club d'éducation canine	Chemin de la Rivière D'Yzeron	BRINDAS	BALLESTEROS Jean-Marc	06,79,52,65,16	Jmball@gmail.com
				Au domicile des particuliers (jardin clôturé obligatoire)			BALLESTEROS Jean-Marc		
69-099	10/10/19	10/10/24	LAGORCE Céline	Cercle du Chien de Travail de Frontenas	Route du Poncellin	FRONTENAS	SAUVAGE Aimé	06,79,96,03,02	Aime.sauvage@dbmail.com
69-100	10/10/19	10/10/24	SAUVAGE Aimé	Cercle du Chien de Travail de Frontenas	Route du Poncellin	FRONTENAS	SAUVAGE Aimé	04,74,60,24,96	dr.aime.sauvage@wanadoo.fr
				Clinique vétérinaire	La Citadelle	ANSE	SAUVAGE Aimé		
69-101	12/12/19	12/12/24	LARGEOT Bernard	Club Cynophile de l'A.S.P. Lyon	La Ferme des Iles - Le Plançon	JONAGE	GAY Jean-Christophe	06,22,92,01,06	Bernard.largeot@neuf.fr
69-102	08/01/20	08/01/25	BOULET Soffiane	Domicile des particuliers	112 allée des sapins	MONTAGNY	BOULET Soffiane	06,62,58,40,12	Soffiane.boulet@gmail.com
69-103	21/01/20	21/01/25	LOUIS Bernard	Club canin de détente et De performance de Lyon	Avenue Jean Moulin	SAINT LAURENT DE MURE	LOUIS Bernard	04,72,48,45,74	
69-104	04/06/20	04/06/25	DEVILLAINE Christine	Domicile des particuliers	Les pattes de l'evail 58 rue de la Ranche	01370 VAL REVERMONT	DEVILLAINE Christine	07,72,72,52,98	pattes-evil@sfr.fr
69-105	22/07/20	22/07/25	FIGEA Elisabeth	Domicile des particuliers	Connexion canine Lyon 70 rue Auguste Rodin	69800 Saint Priest	FIGEA Elisabeth	06,74,36,15,21	
69-106	22/07/20	22/07/25	GUILLET Pierre-Yves	Chemin de la vavre 69210 St Germain Nuelles	Terre des canidés 510 rue du Bancillon	69490 ANCY	GUILLET Pierre-Yves	06,63,28,81,10	py-guillet@hotmail.fr
69-107	08/12/20	08/12/25	JANIN Alexia	Chemin des pierres blanches 69450 Saint Cyr au Mont d'or	SARL EDUCA'DOG 97 bis chemin de Mosouvre	LENTILLY	Alexia JANIN	06,74,69,38,73	contact@educateurcaninlyon.fr
69-108	10/12/2020	10/12/2025	JOUANNE Yohan	Accord avec les mairies	CANISPHERE Impasse du bouchage	GIVORS	JOUANNE Johan	07,87,82,99,84	yohanj6269@orange.fr
				Au domicile des particuliers (jardin clôturé obligatoire)					

69-110	26/10/21	26/10/26	BON Dimitri	Dydog	24 rue de Montrabloud	TASSIN LA DEMI LUNE	BON Dimitri	06.33.68.37.92	dydog69@gmail.com
69-111	20/12/21	20/12/26	ZOGLAMI Ouarda	Domicile des particuliers	SADOUN OUARDA 19 rue Léon Blum	69320 FEYZIN	ZOGLAMI Ouarda	07.49.35.82.66	
69-112	20/01/22	20/01/27	VALDEZ-LOPEZ Nathan	Au domicile des particuliers (jardin clôturé obligatoire) Ou a l'adresse ci-contre	29-31 Rue Edouard Aynard	69100 VILLEURBANNE	VALDEZ-LOPEZ Nathan	06.50.06.13.08	e-p-v-l-69@hotmail.fr
69-113	14/04/22	14/02/27	GIMENEZ GAVILAN Julien	Domicile des particuliers	434 route de la Charme	01560 CORMOZ	GIMENEZ GAVILAN Julien	06.06.65.32.31	jimenez.julien@sfr.fr
69-114	03/11/22	03/11/27	ROUYARD Gabrielle	Domicile des particuliers	133 cours Emile Zola	69100 VILLEURBANNE	ROUYARD Gabrielle	06.74.21.50.69	
69-115	03/11/22	03/11/27	KARA Caroline	Domicile des particuliers	201 chemin des bruyères	42510 BUSSIERES	KARA Caroline	06.60.35.41.65	
69-116	06/01/23	06/01/28	RAMAGE Guillaume	Au domicile des particuliers (jardin clôturé obligatoire) Ou a l'adresse ci-contre	Les Canidés du Lyonnais Chemin des Comures	69290 Grézieu la Varenne	RAMAGE Guillaume	06.64.37.61.73	
69-117	18/01/23	18/01/28	LECLUSE Jérémy	Domicile des particuliers	1 allée des bleuets	TASSIN LA DEMI LUNE	LECLUSE Jérémy	06.60.02.63.60	Jeremylecluse.canin@gmail.com
69-118	17/04/23	17/04/28	ROUSSIN David	Au domicile des particuliers (jardin clôturé obligatoire)	12 impasse Gradlon	CROZON (29160)	ROUSSIN David	06.84.48.17.11	david.roussin@orange.fr
69-119	25/05/23	25/05/28	DA CRUZ Nathalie	Domicile des particuliers	7 rue des petits bois	BANTANGES (71500)	DA CRUZ Nathalie	07.69.71.52.32	dacruz-nathalie@orange.fr
69-120	18/07/23	18/07/28	MARTIN-COCHER Aude	Domicile des particuliers	5 B rue Vignet Trouvé	FONTAINES SUR SAONE	MARTIN-COCHER Aude	06.63.68.49.60	
69-121	18/07/23	18/07/28	MALEPART Matthieu	Domicile des particuliers	10 rue Jean Charron	BOISSY FRESNOY (60440)	MALEPART Matthieu	06.98.15.50.02	
69-122	19/10/23	19/10/28	DE OLIVEIRA Isabel	Domicile des particuliers	1 Rue Albert Camus	38550 SAINT MAURICE L'EXIL	DE OLIVEIRA Isabel	07.52.03.55.07	
69-123	09/11/23	09/11/28	GIRAUD Brigitte	475 chemin de la rivière	69380	LOZANNE	GIRAUD Brigitte	06.61.86.70.37	peinar1@aol.com

Vu pour être annexé à l'arrêté de ce jour.

Fait à Lyon, le
La Préfète,